



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL POUR UN SALARIÉ ÉTRANGER MOBILITÉ INTRA GROUPE - SALARIÉ EN MISSION

cerfa
N° 13652*01

art. L. 341-1, R. 341-2 et R. 341-4-5 et s. du code du travail

- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi en France
- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi à l'étranger
(veuillez cocher la case correspondante)

Cadre à remplir par l'administration

N° de dossier : _____

Date d'arrivée à la DDTEFP : _____

Annexe à joindre (le cas échéant)

Annexe 1 : Engagement de versement

si travail d'une durée de plus de 3 mois, joindre une photographie

1 - EMPLOYEUR ÉTABLI EN FRANCE

• Raison sociale _____

• Numéro Siret _____ • Code NAF _____

• Adresse de l'établissement de rattachement _____

• Nom de la personne à contacter _____

• N° de téléphone _____

• N° de télécopie _____

• Courriel _____

• Nombre de salariés avant l'embauche

2 - EMPLOYEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER

• Raison sociale _____

• Adresse dans le pays d'établissement _____

• N° d'immatriculation (le cas échéant) _____

• Activité principale _____

• Date de création de l'entreprise _____

• N° de téléphone _____

• N° de télécopie _____

• Courriel _____

• L'employeur a déjà détaché un salarié en France : Oui Non

3 - SALARIÉ

• Nom _____

• Nom de jeune fille _____

• Prénom _____

• Sexe M F (veuillez cocher la case correspondante)

• Né(e) le _____ à _____

• Nationalité _____ • N° titre de séjour _____

• N° de passeport _____ • Date d'expiration _____
(en l'absence de titre de séjour)

• Adresse _____

Pays _____

• N° de téléphone _____

• Courriel _____

4 - ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (si employeur établi à l'étranger)

• Raison sociale _____

• Adresse _____

• Activité principale _____ • Code NAF _____

• Nom de la personne à contacter _____

- téléphone _____

- télécopie _____

- courriel _____

5 - EMPLOI

• Type de contrat de travail : à durée indéterminée à durée déterminée motif du recours : _____
(veuillez cocher la case correspondante)

Durée : mois ou jours • Date prévisible d'embauche _____

• Ou durée prévisible de détachement : mois ou jours date prévisible de début _____ date prévisible de fin _____

• Adresse du lieu effectif d'emploi / de détachement _____
(si différent de celui de l'établissement)

• Emploi _____ • Qualification professionnelle (voir notice par. 8) _____

• Convention collective applicable _____ • Coefficient conventionnel applicable à l'emploi _____

• Rémunération mensuelle brute hors avantages en nature (en euros) _____

• Le cas échéant, montant mensuel ou journalier des avantages en nature (en euros) :
- hébergement _____ - nourriture _____ - autres (veuillez préciser) _____

• Durée hebdomadaire du travail _____ • Détachement sécurité sociale : oui non

CADRE À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION
Code ROME _____

6 - LOGEMENT

• adresse du futur logement en France _____

• nature du logement : chambre appartement maison individuelle hôtellerie autre _____

• hébergement collectif : oui non

7 - AUTORISATION DE TRAVAIL DÉLIVRÉE (cadre à remplir par l'administration)

• Nature de l'autorisation de travail (veuillez cocher la case correspondante) :
 carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 1° carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 2° carte de séjour temporaire "travailleur temporaire"

APT mois ou jours autres (veuillez préciser) _____

L'autorisation de travail est accordée pour une durée de mois ou jours à compter de la date du visa du DDTEFP ou du visa consulaire lorsque l'étranger est soumis à cette obligation. Le présent document est valable pour l'employeur, l'emploi et l'entreprise d'accueil précisés ci-dessus.

• Passé la date du _____ / _____ / _____ le salarié ne sera pas détaché ou embauché par l'entreprise. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Visa DDTEFP

Autorisation de travail délivrée le _____

Par la DDTEFP de _____

Visa ANAEM

Date de réception du dossier _____

Date de la visite médicale _____

Visa poste consulaire

Date de réception du dossier _____

Fait à : _____ le : _____

Signature employeur (nom et qualité) _____

Signature salarié _____

NOTICE

(salarié en mission)

1 - Le détachement implique que soient réunies les conditions suivantes :

- antériorité du contrat de travail avec une entreprise étrangère (3 mois pour bénéficiaire de la carte «salarié en mission», conformément à l'art. R. 341-4-5 du code du travail) et maintien du lien de subordination entre l'employeur établi à l'étranger et le salarié détaché ;
- caractère temporaire du travail effectué en France ;
- caractère réel et significatif des activités de l'employeur à l'étranger ;
- eu égard aux modalités d'accomplissement du travail effectué, détachement non assimilable à un simple prêt de main d'œuvre.

2 - Les employeurs qui détachent un ou plusieurs salariés adressent à l'inspecteur du travail du lieu où s'effectue la prestation, une déclaration dont le contenu est précisé aux articles R. 342-8 et R. 342-10 du code du travail.

3 - Article L.342-1

I. - Un employeur établi hors de France peut détacher temporairement des salariés sur le territoire national, à condition qu'il existe un contrat de travail entre cet employeur et le salarié et que leur relation de travail subsiste pendant la période de détachement.

Le détachement s'effectue :

1° Soit pour le compte de l'employeur et sous sa direction, dans le cadre d'un contrat conclu entre celui-ci et un destinataire établi ou exerçant en France ;

2° Soit entre établissements d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe.

II. - Une entreprise exerçant une activité de travail temporaire établie hors du territoire français peut détacher temporairement des salariés auprès d'une entreprise utilisatrice établie ou exerçant sur le territoire national, à condition qu'il existe un contrat de travail entre l'entreprise étrangère et le salarié et que leur relation de travail subsiste pendant la période de détachement.

III. - Un employeur établi hors de France peut également détacher temporairement des salariés sur le territoire national pour réaliser une opération pour son propre compte, sans qu'il existe un contrat entre celui-ci et un destinataire.

4 - Article L.342-2

Est un salarié détaché au sens du présent chapitre tout salarié d'un employeur régulièrement établi et exerçant son activité hors de France et qui, travaillant habituellement pour le compte de celui-ci, exécute son travail à la demande de cet employeur pendant une durée limitée sur le sol français dans les conditions définies à l'article L.342-1.

5 - Article L.342-3

Les employeurs mentionnés à l'article L.342-1 sont soumis aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles applicables aux salariés employés par les entreprises de la même branche d'activité établies en France, en matière de législation du travail, pour ce qui concerne les matières suivantes :

- libertés individuelles et collectives dans la relation de travail, exercice du droit de grève ;
- durée du travail, repos compensateurs, jours fériés, congés annuels payés, congés pour événements familiaux, congés de maternité, congés de paternité, conditions d'assujettissement aux caisses de congés et intempéries ;
- salaire minimum et paiement du salaire, y compris les majorations pour les heures supplémentaires ;
- conditions de mise à disposition et garanties dues aux travailleurs par les entreprises exerçant une activité de travail temporaire ;
- règles relatives à la sécurité, la santé, l'hygiène au travail et la surveillance médicale ;
- discrimination et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, protection de la maternité, âge d'admission au travail, emploi des enfants, durée du travail et travail de nuit des jeunes travailleurs ;
- travail illégal.

Ces dispositions s'appliquent aux salariés des entreprises de transport établies hors de France qui, à la demande de leur employeur, exécutent leur travail pendant une durée limitée sur le sol français dans le cadre d'opérations de cabotage réalisées dans les conditions fixées par les règlements (CEE) n° 3921/91 du Conseil, du 16 décembre 1991, fixant les conditions de l'admission de transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises ou de personnes par voie navigable dans un État membre, (CEE) n° 3118/93 du Conseil, du 25 octobre 1993, fixant les conditions de l'admission de transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un État membre et (CE) n° 12/98 du Conseil, du 11 décembre 1997, fixant les conditions de l'admission des transporteurs non résidents aux transports nationaux de voyageurs par route dans un État membre.

Un décret en Conseil d'État détermine les conditions et modalités d'application des dispositions relevant des matières énumérées aux alinéas précédents, les conditions dans lesquelles des formalités déclaratives sont exigées des prestataires étrangers, ainsi que les formalités dont ceux-ci sont dispensés.

6 - Article L.342-4

Un employeur ne peut se prévaloir des dispositions applicables au détachement de salariés lorsque son activité est entièrement orientée vers le territoire français ou lorsqu'elle est réalisée dans les locaux ou avec des infrastructures à partir desquels elle est exercée de façon habituelle, stable et continue, notamment par la recherche et la prospection d'une clientèle ou le recrutement de salariés sur ce territoire.

Dans les situations visées au premier alinéa, l'employeur est assujéti aux dispositions du code du travail applicables aux entreprises établies sur le territoire français.

7 - Article R.314-4-5

Peut demander le bénéfice de la carte de séjour temporaire portant la mention "salarié en mission" :

1° L'étranger justifiant d'une rémunération mensuelle au moins égale à une fois et demie la rémunération minimale mensuelle, ainsi que d'un contrat de travail datant d'au moins six mois avec une entreprise d'un groupe, établie hors de France et ayant à l'étranger une activité réelle et significative, qui vient, dans le cadre d'une mission temporaire d'une durée d'au moins trois mois, soit apporter son expertise à une entreprise française du même groupe, soit suivre une formation spécifique pour la mise en œuvre d'un projet à l'étranger ;

2° L'étranger justifiant d'une rémunération mensuelle au moins égale à une fois et demie la rémunération minimale mensuelle, ainsi que d'un contrat de travail d'une durée d'au moins trois mois avec l'entreprise française appartenant à un groupe, lorsque l'introduction s'effectue entre entreprises du même groupe ou établissements d'une même entreprise.

L'étranger justifie annuellement au préfet qui a délivré la carte de séjour temporaire, par une déclaration conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé du travail et établie par son employeur, que les conditions d'emploi et de rémunération déclarées au moment de la demande de ladite carte sont toujours satisfaites.

8 - QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- 1) ouvrier non qualifié ;
- 2) ouvrier qualifié ;
- 3) employé non qualifié ;
- 4) employé qualifié ;
- 5) technicien, agent de maîtrise ;
- 6) cadre, ingénieur ;
- 0) non précisée.



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL POUR UN SALARIÉ ÉTRANGER MOBILITÉ INTRA GROUPE - SALARIÉ EN MISSION

cerfa
N° 13652*01

art. L. 341-1, R. 341-2 et R. 341-4-5 et s. du code du travail

- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi en France
 Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi à l'étranger
(veuillez cocher la case correspondante)

Cadre à remplir par l'administration
N° de dossier : _____
Date d'arrivée à la DDTEFP : _____

Annexe à joindre (le cas échéant)
Annexe 1 : Engagement de versement

si travail d'une durée de plus de 3 mois, joindre une photographie

1 - EMPLOYEUR ÉTABLI EN FRANCE

• Raison sociale _____
• Numéro Siret _____ • Code NAF _____
• Adresse de l'établissement de rattachement _____
• Nom de la personne à contacter _____
• N° de téléphone _____
• N° de télécopie _____
• Courriel _____
• Nombre de salariés avant l'embauche

2 - EMPLOYEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER

• Raison sociale _____
• Adresse dans le pays d'établissement _____
• N° d'immatriculation (le cas échéant) _____
• Activité principale _____
• Date de création de l'entreprise _____
• N° de téléphone _____
• N° de télécopie _____
• Courriel _____
• L'employeur a déjà détaché un salarié en France : Oui Non

3 - SALARIÉ

• Nom _____
• Nom de jeune fille _____
• Prénom _____
• Sexe M F (veuillez cocher la case correspondante)
• Né(e) le _____ à _____
• Nationalité _____ • N° titre de séjour _____
• N° de passeport _____ • Date d'expiration _____
(en l'absence de titre de séjour)
• Adresse _____
Pays _____
• N° de téléphone _____
• Courriel _____

4 - ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (si employeur établi à l'étranger)

• Raison sociale _____
• Adresse _____
• Activité principale _____ • Code NAF _____
• Nom de la personne à contacter _____
- téléphone _____
- télécopie _____
- courriel _____

5 - EMPLOI

• Type de contrat de travail : à durée indéterminée à durée déterminée motif du recours : _____
(veuillez cocher la case correspondante)
Durée : mois ou jours • Date prévisible d'embauche _____
• Ou durée prévisible de détachement : mois ou jours date prévisible de début _____ date prévisible de fin _____
• Adresse du lieu effectif d'emploi / de détachement _____
(si différent de celui de l'établissement)
• Emploi _____ • Qualification professionnelle (voir notice par. 8) _____
• Convention collective applicable _____ • Coefficient conventionnel applicable à l'emploi _____
• Rémunération mensuelle brute hors avantages en nature (en euros) _____
• Le cas échéant, montant mensuel ou journalier des avantages en nature (en euros) :
- hébergement _____ - nourriture _____ - autres (veuillez préciser) _____
• Durée hebdomadaire du travail _____ • Détachement sécurité sociale : oui non

CADRE À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION
Code ROME _____

6 - LOGEMENT

• adresse du futur logement en France _____
• nature du logement : chambre appartement maison individuelle hôtellerie autre _____
• hébergement collectif : oui non

7 - AUTORISATION DE TRAVAIL DÉLIVRÉE (cadre à remplir par l'administration)

• Nature de l'autorisation de travail (veuillez cocher la case correspondante) :
 carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 1° carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 2° carte de séjour temporaire "travailleur temporaire"
 APT mois ou jours autres (veuillez préciser) _____
L'autorisation de travail est accordée pour une durée de mois ou jours à compter de la date du visa du DDTEFP ou du visa consulaire lorsque l'étranger est soumis à cette obligation. Le présent document est valable pour l'employeur, l'emploi et l'entreprise d'accueil précisés ci-dessus.
• Passé la date du _____ / _____ / _____ le salarié ne sera pas détaché ou embauché par l'entreprise. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Visa DDTEFP

Autorisation de travail délivrée le _____
Par la DDTEFP de _____

Visa ANAEM

Date de réception du dossier _____
Date de la visite médicale _____

Visa poste consulaire

Date de réception du dossier _____

Fait à : _____ le : _____
Signature employeur _____
(nom et qualité)
Signature salarié _____



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL POUR UN SALARIÉ ÉTRANGER MOBILITÉ INTRA GROUPE - SALARIÉ EN MISSION

cerfa
N° 13652*01

art. L. 341-1, R. 341-2 et R. 341-4-5 et s. du code du travail

- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi en France
- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi à l'étranger
(veuillez cocher la case correspondante)

Cadre à remplir par l'administration

N° de dossier : _____

Date d'arrivée à la DDTEFP : _____

Annexe à joindre (le cas échéant)

Annexe 1 : Engagement de versement

si travail d'une durée de plus de 3 mois, joindre une photographie

1 - EMPLOYEUR ÉTABLI EN FRANCE

• Raison sociale _____

• Numéro Siret _____ • Code NAF _____

• Adresse de l'établissement de rattachement _____

• Nom de la personne à contacter _____

• N° de téléphone _____

• N° de télécopie _____

• Courriel _____

• Nombre de salariés avant l'embauche

2 - EMPLOYEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER

• Raison sociale _____

• Adresse dans le pays d'établissement _____

• N° d'immatriculation (le cas échéant) _____

• Activité principale _____

• Date de création de l'entreprise _____

• N° de téléphone _____

• N° de télécopie _____

• Courriel _____

• L'employeur a déjà détaché un salarié en France : Oui Non

3 - SALARIÉ

• Nom _____

• Nom de jeune fille _____

• Prénom _____

• Sexe M F (veuillez cocher la case correspondante)

• Né(e) le _____ à _____

• Nationalité _____ • N° titre de séjour _____

• N° de passeport _____ • Date d'expiration _____
(en l'absence de titre de séjour)

• Adresse _____

Pays _____

• N° de téléphone _____

• Courriel _____

4 - ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (si employeur établi à l'étranger)

• Raison sociale _____

• Adresse _____

• Activité principale _____ • Code NAF _____

• Nom de la personne à contacter _____

- téléphone _____

- télécopie _____

- courriel _____

5 - EMPLOI

• Type de contrat de travail : à durée indéterminée à durée déterminée motif du recours : _____
(veuillez cocher la case correspondante)

Durée : mois ou jours • Date prévisible d'embauche _____

• Ou durée prévisible de détachement : mois ou jours date prévisible de début _____ date prévisible de fin _____

• Adresse du lieu effectif d'emploi / de détachement _____
(si différent de celui de l'établissement)

• Emploi _____ • Qualification professionnelle (voir notice par. 8) _____

• Convention collective applicable _____ • Coefficient conventionnel applicable à l'emploi _____

• Rémunération mensuelle brute hors avantages en nature (en euros) _____

• Le cas échéant, montant mensuel ou journalier des avantages en nature (en euros) :
- hébergement _____ - nourriture _____ - autres (veuillez préciser) _____

• Durée hebdomadaire du travail _____ • Détachement sécurité sociale : oui non

CADRE À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION
Code ROME _____

6 - LOGEMENT

• adresse du futur logement en France _____

• nature du logement : chambre appartement maison individuelle hôtellerie autre _____

• hébergement collectif : oui non

7 - AUTORISATION DE TRAVAIL DÉLIVRÉE (cadre à remplir par l'administration)

• Nature de l'autorisation de travail (veuillez cocher la case correspondante) :
 carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 1° carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 2° carte de séjour temporaire "travailleur temporaire"

APT mois ou jours autres (veuillez préciser) _____

L'autorisation de travail est accordée pour une durée de mois ou jours à compter de la date du visa du DDTEFP ou du visa consulaire lorsque l'étranger est soumis à cette obligation. Le présent document est valable pour l'employeur, l'emploi et l'entreprise d'accueil précisés ci-dessus.

• Passé la date du _____ / _____ / _____ le salarié ne sera pas détaché ou embauché par l'entreprise. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Visa DDTEFP

Autorisation de travail délivrée le _____

Par la DDTEFP de _____

Visa ANAEM

Date de réception du dossier _____

Date de la visite médicale _____

Visa poste consulaire

Date de réception du dossier _____

Fait à : _____ le : _____

Signature employeur _____
(nom et qualité)

Signature salarié _____

ref. 502 135 Berger-Levrault (08/04), tél. : 03 83 38 83 83



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL POUR UN SALARIÉ ÉTRANGER MOBILITÉ INTRA GROUPE - SALARIÉ EN MISSION

cerfa
N° 13652*01

art. L. 341-1, R. 341-2 et R. 341-4-5 et s. du code du travail

- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi en France
- Demande d'autorisation de travail présentée par un employeur établi à l'étranger
(veuillez cocher la case correspondante)

Cadre à remplir par l'administration

N° de dossier : _____

Date d'arrivée à la DDTEFP : _____

Annexe à joindre (le cas échéant)

Annexe 1 : Engagement de versement

si travail d'une durée de plus de 3 mois, joindre une photographie

1 - EMPLOYEUR ÉTABLI EN FRANCE

• Raison sociale _____

• Numéro Siret _____ • Code NAF _____

• Adresse de l'établissement de rattachement _____

• Nom de la personne à contacter _____

• N° de téléphone _____

• N° de télécopie _____

• Courriel _____

• Nombre de salariés avant l'embauche

2 - EMPLOYEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER

• Raison sociale _____

• Adresse dans le pays d'établissement _____

• N° d'immatriculation (le cas échéant) _____

• Activité principale _____

• Date de création de l'entreprise _____

• N° de téléphone _____

• N° de télécopie _____

• Courriel _____

• L'employeur a déjà détaché un salarié en France : Oui Non

3 - SALARIÉ

• Nom _____

• Nom de jeune fille _____

• Prénom _____

• Sexe M F (veuillez cocher la case correspondante)

• Né(e) le _____ à _____

• Nationalité _____ • N° titre de séjour _____

• N° de passeport _____ • Date d'expiration _____
(en l'absence de titre de séjour)

• Adresse _____

Pays _____

• N° de téléphone _____

• Courriel _____

4 - ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (si employeur établi à l'étranger)

• Raison sociale _____

• Adresse _____

• Activité principale _____ • Code NAF _____

• Nom de la personne à contacter _____

- téléphone _____

- télécopie _____

- courriel _____

5 - EMPLOI

• Type de contrat de travail : à durée indéterminée à durée déterminée motif du recours : _____
(veuillez cocher la case correspondante)

Durée : mois ou jours • Date prévisible d'embauche _____

• Ou durée prévisible de détachement : mois ou jours date prévisible de début _____ date prévisible de fin _____

• Adresse du lieu effectif d'emploi / de détachement _____
(si différent de celui de l'établissement)

• Emploi _____ • Qualification professionnelle (voir notice par. 8) _____

• Convention collective applicable _____ • Coefficient conventionnel applicable à l'emploi _____

• Rémunération mensuelle brute hors avantages en nature (en euros) _____

• Le cas échéant, montant mensuel ou journalier des avantages en nature (en euros) :
- hébergement _____ - nourriture _____ - autres (veuillez préciser) _____

• Durée hebdomadaire du travail _____ • Détachement sécurité sociale : oui non

CADRE À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION
Code ROME _____

6 - LOGEMENT

• adresse du futur logement en France _____

• nature du logement : chambre appartement maison individuelle hôtellerie autre _____

• hébergement collectif : oui non

7 - AUTORISATION DE TRAVAIL DÉLIVRÉE (cadre à remplir par l'administration)

• Nature de l'autorisation de travail (veuillez cocher la case correspondante) :
 carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 1° carte de séjour temporaire «salarié en mission» - art. R. 341-4-5 2° carte de séjour temporaire "travailleur temporaire"

APT mois ou jours autres (veuillez préciser) _____

L'autorisation de travail est accordée pour une durée de mois ou jours à compter de la date du visa du DDTEFP ou du visa consulaire lorsque l'étranger est soumis à cette obligation. Le présent document est valable pour l'employeur, l'emploi et l'entreprise d'accueil précisés ci-dessus.

• Passé la date du ____ / ____ / ____ le salarié ne sera pas détaché ou embauché par l'entreprise. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Visa DDTEFP

Autorisation de travail délivrée le _____

Par la DDTEFP de _____

Visa ANAEM

Date de réception du dossier _____

Date de la visite médicale _____

Visa poste consulaire

Date de réception du dossier _____

Fait à : _____ le : _____

Signature employeur _____
(nom et qualité)

Signature salarié _____